

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le onze avril, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Nicole POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET, Gérard ARVIN-BEROD.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : /

ABSENT(S) : Gérald COTTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole POLBOST

POUVOIR(S) : /

* * *

Adoption du précédent procès verbal à l'unanimité.

* * *

TAUX DES 4 TAXES 2008 :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la non augmentation des 4 taxes communales et votent donc le maintien des taux suivants :

- taxe d'habitation : 12,75 %
- taxe foncière bâtie : 11,03 %
- taxe foncière non bâtie : 25,89 %
- taxe professionnelle : 9,03 %

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2007 :

Le conseil municipal approuve le compte administratif et compte de gestion 2007 présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au maire :

Fonctionnement

- dépenses réalisées 766.333,17 €
- recettes réalisées 944.750,82 €

Investissement

- dépenses réalisées 324.758,39 €
- recettes réalisées 116.929,93 €

A l'unanimité les membres du conseil municipal à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2007 :

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter :

1) l'excédent cumulé de fonctionnement 2007 soit : 488.089,74 €
- au compte 1068 recettes d'investissement pour 263.216,74€, afin de couvrir de déficit cumulé d'investissement 2007, compte tenu des restes à réaliser

- au compte 002 excédent de fonctionnement à hauteur de 224.873,00 €

2) le déficit d'investissement cumulé 2007 d'un montant de 148.246,18 € au compte 001 dépenses d'investissement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2008 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif communal 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement : dépenses/recettes : 1.122.907,00 €

Investissement : dépenses/recettes : 687.104,00 €

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2007 :

Le compte administratif et le compte de gestion 2007 sont présentés par M. Laurent REVIDON, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **EXPLOITATION** :

- dépenses réalisées : 26.960,61 €
- recettes réalisées : 40.298,38 €

- **INVESTISSEMENT** :

- dépenses réalisées : 232.857,81 €
- recettes réalisées : 39.342,89 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT D'ASSAINISSEMENT 2007 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2007 d'un montant de 188.913,14 €
- au compte 106 recettes d'investissement pour un montant de 164.468,42 € afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement 2007, compte tenu des restes à réaliser.

- au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de 24.444,72 €.

II) - le déficit d'investissement cumulé 2007 d'un montant de 142.864,28 € au compte 001 dépenses d'investissement.

* * *

VOTE DU B.P. ASSAINISSEMENT 2008 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

- <u>EXPLOITATION :</u>	dépenses/recettes :	61.226,00 €
- <u>INVESTISSEMENT :</u>	dépenses/recettes :	260.253,50 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2007 :

Le compte administratif et le compte de gestion 2007 sont présentés par M. Laurent REVIDON, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- <u>FONCTIONNEMENT :</u>		
➤ dépenses réalisées :	249,67 €	
➤ recettes réalisées :	119.862,84 €	
- <u>INVESTISSEMENT :</u>		
➤ dépenses réalisées :	28.200,00 €	
➤ recettes réalisées :	28.200,00 €	

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT 2007 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- II) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2007 d'un montant de 119.613,17 € au compte 002 excédent de fonctionnement
- II) - le déficit d'investissement cumulé 2007 d'un montant de 122.454,39 € au compte 001 dépenses d'investissement.

* * *

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2008 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif lotissement 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

- <u>EXPLOITATION :</u>	dépenses/recettes :	139.548,00 €
- <u>INVESTISSEMENT :</u>	dépenses/recettes :	124.015,00 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE A CHASSY :

Après étude du dossier, le conseil municipal ne se montre pas opposé à l'exploitation de la carrière. Cependant, il faut prendre en compte les nuisances consécutives au passage des camions dans l'agglomération de Nérondes. Le cas échéant, prendre toute disposition pour éviter la traversée de la commune. Dans le cas contraire, le responsable de l'entreprise doit attirer l'attention des chauffeurs en insistant sur le fait de respecter la réglementation de la circulation routière lors de la traversée de l'agglomération.

En cas de dégradation involontaire de la chaussée ou des trottoirs, il pourra être demandé à l'entreprise une participation financière pour la réparation.

* * *

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -

- Souhait rapide de la mise en place des différentes commissions.

* * *

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.